



## CODIR GESMA du 02 mai 2024 19h30 à MONTAUZIER Compte Rendu



Présents : F. Boerkmann, C. Jouin, A. Vernier, JL Maroyer, C Bolliger, F. Damato, M, Delage, M. Robion, K, Aouar, E. Guillard, P. Decroix

Excusé : , A. François

Invités : Philippe Tisseuil et Olivier Louarme

### Approbation du précédent codir

---

CR codir du 07/03/2024

### Discussion concernant la fosse et la réglementation CDS, avec la participation des invités Philippe Tisseuil Directeur technique et d'Olivier Louarme E4

---

Précisions concernant l'application du CDS lorsque la fosse de Nautilus est ouverte. Quelques difficultés de se mettre d'accord sur la définition du milieu naturel, cependant il a été admis que la fosse est soumise aux dispositions du milieu naturel, par conséquent l'encadrement et l'équipement doivent respecter la réglementation du CDS.

Consignes données au Codir par notre Directeur Technique Ph Tisseuil et un moniteur E4 O Louarme (ancien DT du GESMA) concernant les conditions d'enseignement (Art A 322-80) à Nautilus lorsque la fosse est ouverte :

Pour les formations, les encadrants devront avoir l'équipement réglementaire à savoir une double sortie sur la bouteille ainsi qu'un parachute (CDS).

M Tisseuil et M Louarme ayant analysé le CDS, considèrent que l'ordinateur n'est pas obligatoire, comme le profondimètre pour les formations. Ils estiment que le relevé visuel est suffisant.

M Louarme précise que le GESMA doit appliquer le CDS, ne peut pas en appliquer qu'une seule partie.

Le plan d'organisation des secours de Nautilus et du Gesma sont obligatoires, au GESMA d'écrire les différentes consignes sur ce document en lien avec le CDS. Les art A 322-78-1 et 322-78-2 doivent être appliqués.

Ils rappellent que lorsque la fosse est ouverte, seul un E3 peut être DP.

Pour les baptêmes, pas d'accès à la fosse. La profondeur de la piscine est suffisante.

-Nombre de plongées minimales nécessaire pour entrer en formation N2 ; N3 et/ou à l'issue de celle-ci et dans tous les cas avant la sortie de validation.

N2 et N3 : Nombre de plongées pour accéder à la formation voir les prérogatives des conditions d'accès au N2 et N3 respectivement.

-Fixer le nombre de sorties techniques pour les N1, N2; N3

N1 : 4 plongées de validation,

N2 : 8 plongées où le GESMA prendra en charge les encadrants,

N3 : 12 plongées où le GESMA prendra en charge les encadrants.

# GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

-Nombre maximal d'élèves par formation : N1 : 25 N2 : 15 N3 : 10

-Fixer la date de réunion des cadres techniques : mercredi 19 juin à 19h30, réservation faite par François

Le CODIR après avoir entendu les conseils formulés prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

### Sondage Marc/ Mutualisation apnée

Discussion en CODIR avant diffusion aux membres du GESMA. Mutualisation des créneaux d'apnée des clubs aux différents apnéistes du département. Diffusion accordée.

### Point sur la trésorerie

RAS  
Subvention de la mairie : 500€

### Point sur le secrétariat

178 adhérents dont 13 passagers, 6 enfants de moins de 12 ans et 6 de plus de 12 ans.

14 apnée seule, 24 NAP seule et 6 adhérents d'honneur, 109 TAS (toutes activités subaquatiques).

Limitation à 165 adhérents actifs pour l'année prochaine.

### Changement de local vers les ex locaux de l'OMS ?

Rien de nouveau

### Été actif 2024

La convention avec CSCS de Barbezieux est acceptée et signée le mardi 23 juillet de 18h30 à 20h15 à la piscine de Baigne.

Une autre convention avec CDC Lavalette, Tude et Drone pour le mercredi 17 juillet à la piscine de Chalais et le vendredi 9 août à la piscine de Garde de Pontaroux.

Autre sortie le vendredi 2 août à la piscine de Montmoreau avec l'AJM natation.

### Remboursement des formations des encadrants

Défiscalisation, limitation des bourses selon la formation suivie à une somme ne pouvant excéder les frais réellement engagés.

### Défraiement/Défiscalisation

CERFA pour l'année 2023

# GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

## Fiches de poste pour les membres du bureau

---

- Président et son adjoint
- Webmestre et son adjoint
- Trésorier et son adjoint, fiche de poste transmise par A. François
- Secrétaire et son adjoint

Texte à proposer courant mai-juin concernant les postes à pourvoir en octobre 2024 (à compter de l'AG 2024) pour la nouvelle équipe dirigeante. Implication des membres lorsqu'on demande à intégrer le CODIR d'une association.

## Date et lieu du repas de fin de saison

---

Samedi 22 Juin à 18h30 , Christian J fait la réservation de la salle au Gond-Pontouvre. Idée organiser des activités en famille comme Kayak avec l'amicale laïque.

## Date et lieu de l'AG ordinaire 2024

---

Vendredi 15 novembre à 19h30 selon la disponibilité de la salle de l'amicale laïque du Gond-Pontouvre.

## Procédure d'inscription au GESMA pour la saison 2024-2025

---

- Préinscription pour les renouvellements avec restitution des cartes Nautilus
- Limitation du nombre d'adhérents au GESMA selon l'activité principale (par commission)

## Besoin en matériel

---

Achat de 4 gilets stabilisateurs : taille à déterminer suivant stock

Subvention prévisionnelle du CODEP pour l'achat de matériel à hauteur de 2000€. Le CODEP nous remboursera la moitié de nos achats.

## Ronde des Lamentins du 21/04/2024

---

C'était encore une belle édition avec cette année une grande participation des clubs locaux ( 9 du Gesma 9 de l'Acers et 1 du Csar ) pour un total de 39 inscrits.

C'est toujours un peu stressant car les participants ne règlent que le matin donc on n'est jamais vraiment sûr du nombre qu'au dernier moment. Il faudrait demander un règlement dès l'inscription.

Les bénévoles ont encore assuré cette année sous la responsabilité de Christian (l'autre).4 canoés , 4 vtt et 2 personnes sur le bateau moteur ( 11personnes rien que pour la sécu).

Des chronométrateurs et leurs assistantes, des juges de virage, Michel et Evelyne aux inscriptions et résultats, des photographes et bien sûr des petites mains pour le ravitaillement et l'after.

Bref, une vingtaine de bénévoles sans qui la compétition n'aurait pas pu avoir lieu.

Un bel exemple de l'esprit associatif !

Il y a eu de belles performances. Le courant assez fort nous a permis d'admirer la glisse des nageurs lors de la remontée jusqu'à la passerelle)

Une nageuse handicapée Nadine Ansard était présente sur cette course qu'elle avait choisi comme étape pour son défi le Naturo palm'aventures.

Cette année voyait le retour de notre compétition au calendrier officiel en tant qu'épreuve régionale.

# GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Le CSNA a donc récompensé les meilleurs avec des médailles. De notre côté nous avons offert des lots

fournis par la mairie d'Angoulême, le Département et Anthony pour les piscines Zike.

Une subvention de 180 € nous est octroyée ce qui fait que la Ronde des Lamentins est bénéficiaire de **138.24€ !!!**

### Réflexion sur une soirée d'épreuves multi activités

---

Par équipe mixant 1 nageur, 1 apnéiste, 1 Pspieur, ... Idéalement en début de saison (samedi 14 décembre) repas en fin d'épreuves

Faire des propositions, le but étant de créer de la convivialité et de la cohésion inter commissions

**GESMA**

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

## Point sur les sorties envisagées

---

Sortie club Liafranc (08 au 12/05/24)  
Sortie Calamontjoi du 28/05/25 au 01/06/25  
2026 : Palamos ?

Estartit : Juillet 2024  
Porquerolles : 31/08 au 06/09  
Lanzarottes : 23/10 au 30/10  
Egypte : ?

## Divers

---

Emprunt du fourgon : merci de respecter le système de réservation mis en place.

Formation CODEP : Week-end « cadres » le 12 et 13 octobre à Pau

Prochain CODIR : jeudi 13 juin  
Après CODIR : Christophe

**Fin de réunion : 22h31**  
**La secrétaire de séance :**  
**Estelle GUILLARD**

**le président :**  
**François Boerkmann**

**GESMA**

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême  
Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen